



Dour ha Stêrioù Breizh

Eau & Rivières  
de Bretagne



Monsieur le Préfet

Après plus d'une année de travail entre les différents acteurs concernés par les opérations de dragage dans le département, vous avez arrêté le schéma de référence des dragages du Morbihan en août de cette année. Nous avons participé à ces travaux avec assiduité et avec l'espoir que nous allions changer les pratiques dans ce domaine de plus en plus sensible pour les populations et les professionnels de la mer. Avec la mise en place d'un comité de suivi composé de représentants des 5 collèges, la question de la concertation préalable et de la transparence dans les opérations de dragage constituaient les principales avancées de cette démarche. Concernant la conduite des projets le schéma de référence préconise que *« les maîtres d'ouvrage devront dialoguer à toutes les étapes de leurs projets, et dès l'amont, avec les services compétents de l'Etat, ainsi qu'avec les partenaires des comités de suivi »* et que *« les comités de suivi seront consultés très en amont et pourront formuler des préconisations complémentaires »*.

Or nous constatons que la première opération après l'adoption du schéma, en l'occurrence celle de la BSM de Lorient mettant en jeu plus de 150 000 m<sup>3</sup> de vases, a été lancée en complète ignorance des dispositions nouvelles qui avaient fait l'objet d'une concertation approfondie avec vos services. Notamment, dans la conduite du projet (page 59 et suivantes), il est prévu de faire intervenir le comité de suivi lors de deux étapes (élaboration et finalisation du projet) avant le lancement de l'opération. Il est préconisé de fonder le projet sur des données fiables et donc récentes, ce qui n'est pas le cas de l'opération de Cap L'Orient. Par ailleurs, plusieurs solutions doivent être étudiées « dont au moins une à terre ». Sans compter que les études d'impact « devront définir très clairement les enjeux à partir de l'analyse de l'état initial du milieu et préciser les incidences du projet au

regard de ces enjeux ». Enfin, il est retenu que des « exigences particulières liées à la sensibilité ou à l'usage des milieux ... seront prises en compte » notamment comme « la proximité de zones Natura 2000.. » ;

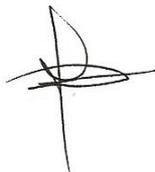
C'est pour toutes ces raisons que nous vous demandons de réunir dans les meilleurs délais le comité de suivi afin de reprendre ce dossier dans le cadre des nouvelles dispositions que vous avez arrêtées en aout dernier. Si ce n'était pas le cas nous considérerions que le schéma est caduc et donc qu'il serait inutile de siéger dans des instances ou la « figuration » ferait office de concertation.

Dans l'attente d'une réponse rapide de votre part, nous vous prions Monsieur le Préfet, d'agréez l'assurance de notre haute considération.

Hervé Le Strat



Bernard Audren



André Dorso



Copie adressée à : Monsieur le Préfet maritime de l'Atlantique, le Président de Cap L'Orient, le Président du Conseil Général du Morbihan, Monsieur le Président du Conseil Régional de Bretagne.